

04 MAI 2017

Délibération n° 12



AR PREFECTURE

046-200023737-20170427-12_27_04_2017-DE
Reçu le 02/05/2017

Séance du 27 avril 2017 à 17 heures
Commune de Fontanes – Bibliothèque

Aujourd'hui, Vingt-sept avril deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Fontanes – Bibliothèque

Etaient présents :

52 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier (procuration de M. DIZENGREMEL), Mme TEULIERES Marcelle
BELFONT-LA RAUZE	Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Héléne), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
DOUELLE	M. TREIL Jean,
ESPERE	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique (procuration de Mme LANES), M. CORMANE Jean-Pierre,
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
NUZEJOLS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine (procuration de Mme LAPORTE-CAVELLE), M. STEVENARD Daniel,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST GERY-VERS	M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPoux-RASSIELS	M. LAVAU Pascal (procuration de M. DIOT),

• SUPPLEANTS :

CAILLAC	Mme MARTIN Caroline,
CIEURAC	M. GARD Michel,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 18 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
------------	------------------------

BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPOUX-RASSIELS

Mme MARMIESSE Yvette,
M. SEGOND Dominique, M. PAULIN Peter,
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-
KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC
Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
M. DIOT Fabrice,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Collecte des déchets

Objet : Aménagement d'un point de collecte des déchets verts – Participation financière de la
commune de Pradines

A été adopté à l'unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 27 avril 2017

Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur : Caroline CARIOU
Service : Collecte des déchets

Objet : Aménagement d'un point de collecte des déchets verts – Participation financière de la commune de Pradines

Vu le programme d'investissement 2017 du budget annexe collecte des déchets

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence collecte des déchets assure, en plus de la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, la collecte des bennes à déchets verts réparties dans les quartiers de Cahors et Pradines. Cette collecte complémentaire, tout comme la collecte des encombrants sur rendez-vous, est financée par un taux de TEOM supérieur à celui des autres communes (12.87% à Cahors et à Pradines, 10.23% sur les 34 autres communes).

Le projet situé à Pradines au carrefour de l'Avenue du Petit Bois et du Chemin des Parbels consiste en la réalisation d'un emplacement sécurisé et clôturé pour mise en place de deux bennes à végétaux.

Le programme d'investissement du Grand Cahors prévoit le décaissement de l'emplacement, la réalisation d'une dalle en béton et les aménagements de sécurité.

La commune de Pradines souhaite clôturer ce terrain communal et limiter l'accès aux seuls véhicules légers en mettant en place un portique à l'entrée.

Afin de coordonner les travaux, il est proposé une seule maîtrise d'ouvrage, confiée au Grand Cahors, avec un cofinancement public entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Pradines. A cet effet, cette dernière participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

Montant total de l'opération (travaux et réseaux compris) :	11 400 € HT
Participation versée par la commune de Pradines	4 650 € HT
Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage,	6 750 € HT

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés.

Le montant de la participation de la commune de Pradines correspond au prix de la plus-value pour les aménagements qualitatifs.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la répartition financière ci-dessus ;
- b- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Pradines aux travaux d'aménagement du point de collecte des déchets verts, ci annexée ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


le Président,
Jean-Marc VAYSOUZE-FAURE